

La consultation des flux dans le cadre de l'enquête sociale au sein d'un CPAS

Introduction

Importance de la consultation des flux dans l'enquête sociale



Identification précise des besoins :
Les données collectées aident à
comprendre les situations réelles
des usagers.



Le partage des informations
permet à tous les services
d'accéder aux mêmes
informations à jour
→ Facilite leur coordination
→ favorise une meilleure
collaboration

= meilleure prise en charge des usagers.

L'enquête sociale permet de recueillir des données précieuses sur les besoins et les difficultés des usagers. Le CPAS est d'ailleurs tenu de recueillir toutes les informations utiles en vue d'instruire la demande d'aide.

La consultation des flux permet d'obtenir une vision globale et en temps réel de la situation du demandeur.

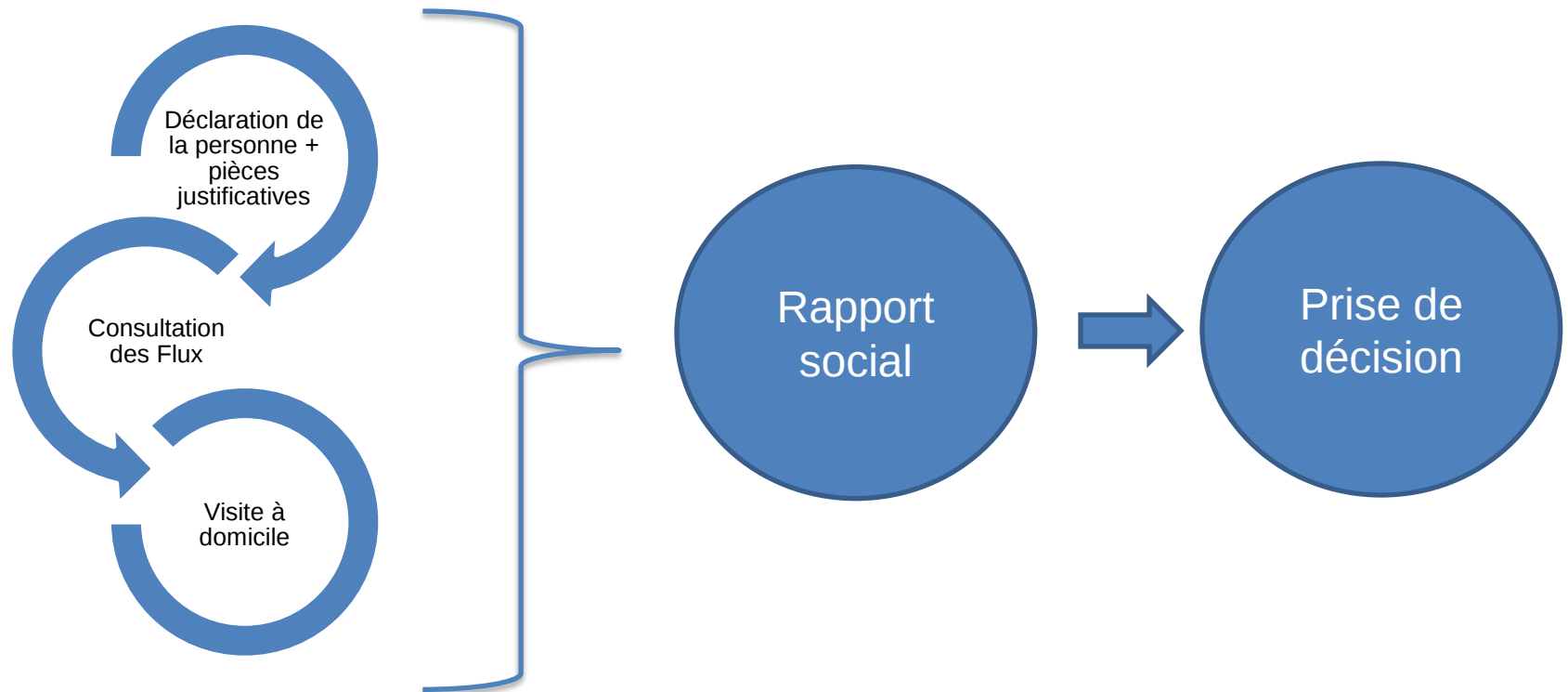
Les informations recueillies le sont :

- dans le cadre du secret professionnel
- uniquement dans le but de mener à bien les missions qui incombent au CPAS.

Les données reprises dans les flux **doivent être confrontées avec celles fournies par le demandeur et celles récoltées dans le cadre de l'enquête sociale.**

L'ensemble de cette analyse est donc cruciale pour anticiper les besoins, optimiser l'allocation des ressources et adapter efficacement les interventions.

Les flux doivent donc être considérés comme des outils mis à disposition pour compléter l'enquête sociale.



Aspects légaux

Les CPAS effectuent des traitements de données à caractère personnel.

La simple collecte de données à caractère personnel d'une personne physique identifiée ou identifiable est déjà un traitement de données à caractère personnel.

Le CPAS doit donc veiller au respect :

- De la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard de leur traitement de données à caractère personnel.
- Du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 ou RGPD.

Les CPAS n'ont donc pas besoin du consentement de l'intéressé pour traiter ces données à caractère personnel mais ils ont un devoir d'information vis-à-vis du demandeur d'aide.

→ L'intéressé doit être informé que l'introduction d'une demande d'aide implique le traitement de ses données à caractère personnel.

Pour rappel, le citoyen peut à tout moment voir quelle institution a consulté ses données au cours des 6 derniers mois et en demander la justification en consultant ce lien:

<https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>

L'intégration

Qu'entend-on par « intégration » ?

On ne sait pas consulter les flux sans intégrer la personne à la BCSS

Pour pouvoir consulter les données de sécurité sociale relatives à une personne qui fait une demande d'aide, le CPAS doit intégrer celle-ci sur base d'un **code qualité qui précise la durée et la finalité de la consultation**.

Le code qualité initial est le 001 → code qualité de consultation le temps de l'instruction de l'enquête sociale.

L'intégration, dans ce cas, est d'office pour une période de deux mois.

L'étape « intégration» du bénéficiaire à la BCSS est un moment clé pour disposer des informations nécessaires à la réalisation de l'enquête sociale.

L'intégration se fait à la date du jour de la demande.

A l'issue de la période d'intégration (deux mois dans le cas du code 001), les informations ne sont plus disponibles.

Les données qui apparaissent lors de la consultation d'un flux sont fonction du code qualité utilisé pour l'intégration de la personne.

Le code qualité changera lorsque la décision sera prise et que le formulaire sera transmis au SPPis.

CODE QUALITE			Durée d'intégration
1	Dossier en examen (enquête en cours)	Indication qu'une enquête sociale est en cours pour l'assuré et les membres de son ménage en vue de déterminer dans quelle mesure une aide peut être proposée au Conseil de l'Action Sociale	2 mois
2	Bénéficiaire disposant d'un RIS		
3	Bénéficiaire disposant d'un équivalent au revenu d'intégration (AFE/ERI)		
4	Autre aide		
5	Cohabitant (membre du ménage sans aide)		
6	Bénéficiaire occupé par le biais d'un CPAS (article 60)		
7	Médiation collective de dettes		5 ans
30	Enquête débiteur alimentaire	Code utilisé lors d'une enquête sur les débiteurs d'aliments ne faisant pas partie du ménage en vue d'une récupération auprès des débiteurs alimentaires ou pour faire valoir les droits de l'intéressé à l'égard de ceux qui lui doivent des aliments. Concerne uniquement le débiteur d'aliments Si le débiteur alimentaire cohabite avec le bénéficiaire, le code qualité '001' doit être utilisé pour réaliser l'enquête sur les ressources des cohabitants.	1 an

La consultation des différents flux

Consultation des flux pour l'enquête sociale

Le rôle des flux est de permettre au CPAS d'accéder à des données complémentaires (BCSS et autres) influençant l'octroi d'une aide

→ disposer des données authentiques et de les confronter avec celles qui lui sont directement fournies par le demandeur et par ses propres constats sur le terrain, notamment lors des visites à domicile.

Processus :

- **Collecte ciblée** : Réalisée uniquement pour répondre aux besoins professionnels liés à l'enquête sociale

Le CPAS utilise et traite les flux qui ont une incidence sur l'octroi ou la révision de l'aide

- **Limites d'accès** : Consultation des données en dehors de l'enquête sociale **strictement interdite**
- **Fréquence** : Au moins une fois par an, lors de la révision du dossier ou si de nouveaux éléments font apparaître qu'une nouvelle intégration est nécessaire

Ex: le CPAS reçoit une alerte pour un bénéficiaire du RIS/AFE et qui travaille. Dans ce cas, une nouvelle intégration pour obtenir les données dimona est nécessaire.

La consultation des flux lors de la réalisation de l'enquête sociale fait l'objet d'un contrôle par le service inspection du SPPis.

Avantage :

- Accélération du traitement des dossiers et amélioration de la qualité des décisions
 - Transmission des données par voie électronique
- L'information circule mieux, le délai d'attente pour obtenir les informations est diminué

Flux	objectif	Principales données	
BCSS	Permet de vérifier les données émanant du Registre National	001	Commune de résidence
		006	Pays d'origine
		013	Modification du nom, des prénoms et du titre de noblesse
		018	Déclaration d'adresse à l'étranger
		019	Déclaration du changement d'adresse
		031	Nationalité
		110	Filiation
		113	Le nom, le prénom, et l'adresse de l'administrateur de biens ou de la personne dont il est fait mention dans la décision visée à l'article 1249, alinéa 1er, du Code judiciaire (depuis le 01.09.2014)
		120	Etat civil
		141	Membre du ménage
		195	Titre d'identité
		198	Permis de travail (étrangers)
		200	Numéro de l'Office des Etrangers
		202	Information spéciale (étrangers)
		205*	Qualité de la personne
		206*	Situation administrative
		207*	Lieu obligatoire d'inscription
		210	Mention du registre

!! L'ergonomie des écrans de flux est fonction du logiciel utilisé.

Adresse de résidence principale (TI 020)

Date : 06/06/2023

Adresse : [REDACTED] - [REDACTED]

Date : 05/07/2018

Adresse : [REDACTED] - [REDACTED]

Date : 04/01/2016

Adresse : [REDACTED] - [REDACTED]

Etat civil (TI 120)

Date :

[REDACTED]

Etat civil :

Cohabitation légale (TI 123)

Date : 09/08/2018

Type : DECLARATION

Lieu : [REDACTED]

Date d'enregistrement : 09/08/2018

Partenaire : [REDACTED]
Femme

Titre d'identité (TI 195)

Date : 16/01/2025

Type : C.I.

Numéro : [REDACTED]

Lieu de livraison : Courcelles

Date d'expiration : 06/01/2035

Flux	objectif	Principales données
CADAF	Permet d'obtenir les données concernant les allocations familiales	Nom de la caisse, nom attributaire, allocataire, bénéficiaire
Patrimoine	Permet d'obtenir par personne physique les données du patrimoine immobilier	Personne, nature du bien, division cadastrale, situation du bien, revenu cadastral, étendue du droit, superficie
Assurabilité	Permet de vérifier l'assurabilité d'une personne et son statut BIM	OA, assurabilité sur deux ans, DMG, MAF, BIM
Dimona	Permet de savoir si le bénéficiaire a été ou est à l'emploi	Entrée en fonction, date de sortie, nom de l'employeur
Indépendant	Permet d'obtenir les informations sur les travailleurs indépendants	Période d'activité, caisse d'assurance, type d'activité (complémentaire, principale, ..)
DGPH	Permet d'obtenir les informations sur la situation de handicap	Type d'allocation, montant, date
Tarif social	Permet de vérifier que le tarif social est effectivement octroyé au bénéficiaire	Catégorie d'appartenance (chef de ménage, personne protégée, ..), composition de ménage, nom du fournisseur, EAN, numéro de client...
Pension	Permet de vérifier le droit à la pension	Montant, N° de dossier, périodicité et période de référence, date d'octroi, type de pension, Origine (belge ou étrangère)
Demandeur d'emploi	Permet de vérifier l'inscription comme demandeur d'emploi	Catégorie, suivi,

Caisse d'allocations familiales WALLONIA

Numéro d'entreprise : 0697584804

Numéro de dossier



Bénéficiaires

Registre national :



Période

du 02/2023 au 05/2023

Code:

ALLOCATIONS FAMILIALES

Enfants

Registre national :

09,
.....

Période

du 02/2023 au 05/2023

Code:

ALLOCATIONS FAMILIALES

Registre national :

13
.....

Période

du 02/2023 au 05/2023

Code:

ALLOCATIONS FAMILIALES

Patrimoine

Etat d'une propriété

Construction

Division cadastrale CHARLEROI 2 DIV
Adresse où se situe la construction [REDACTED]
Nature du PUR Batiment
Superficie habitable 212 m²

Informations

Montant du revenu cadastral [REDACTED] €
Statut fiscal du revenu cadastral Revenu cadastral imposable

Non-construit

Localisation du bien [REDACTED]
Type de PUR Terrain

Droits des propriétaires pour les biens retrouvés

Personnes qui sont liées au type de droit

Droit individuel
Nature du droit réel - PP 1 / 2 -



Nous pouvons identifier
la proportion du droit

Personnes qui sont liées au type de droit

Droit individuel
Nature du droit réel - PP 1 / 2 -

Mutualités (état actuel)

Organisme assureur

Mutuelle :
Organisme assureur :

CT1/CT2

Mutuelle :
Organisme assureur :

Période: du 01/01/2024 au 31/12/2025
CT1/CT2: 411/461

Droits

Droit au remboursement : ✓ Organisme assureur: Union nationale des mutualités socialistes
Droit au tiers payant : ✓ Organisme assureur: Union nationale des mutualités socialistes
Maximum à facturer atteint : ✗
En contrat avec une maison médicale : Période: du 01/11/2020 au ...
Organisme assureur: Union nationale des mutualités socialistes
Contrat avec: une doctoresse/un docteur, un(e) kiné, une infirmière/un infirmier
Droit à l'intervention majorée : Période: du 01/01/2024 au 31/12/2025
Dossier géré par un médecin : Numéro INAMI:

Mutualités (état passé)

Organisme assureur

Mutuelle :
Organisme assureur :

CT1/CT2

Mutuelle :
Organisme assureur :

Période: du 01/01/2024 au 02/03/2025
CT1/CT2: 411/461

Dimonas (dolsis Active)

Période du 03/03/2024 au 03/03/2024

Créé le 03/03/2024 à 13:05:47

Entreprise - nom:	RANDSTAD BELGIUM NV
Entreprise - numéro BCE :	0402725291
Entreprise - numéro TVA :	0402725291
Adresse :	AV. CHARLES-QUINT 586 / 1082
Ville :	BERCHEM STE AG
Pays :	BELGIQUE
Entreprise - immatriculation :	031458651
Commision paritaire :	322
Nature du travailleur :	Autre
Numéro Dimona :	
Dernière action dans la Dimona :	entrée service
Prestations :	Annulation de prestation (NON)
Intérimaire dans l'entreprise :	N° entreprise BCE = 0761901445 (TAKEAWAY.COM EXPRESS BELGIUM BV SRL)

Dans ce cas, nous savons que la Dimona a été annulée

Période du 29/02/2024 au 01/03/2024

Créé le 29/02/2024 à 17:40:31

Entreprise - nom:	RANDSTAD BELGIUM NV
Entreprise - numéro BCE :	0402725291
Entreprise - numéro TVA :	0402725291
Adresse :	AV. CHARLES-QUINT 586 / 1082
Ville :	BERCHEM STE AG
Pays :	BELGIQUE
Entreprise - immatriculation :	031458651
Commision paritaire :	322
Nature du travailleur :	Autre
Numéro Dimona :	
Dernière action dans la Dimona :	entrée service
Prestations :	Annulation de prestation (NON)
Intérimaire dans l'entreprise :	N° entreprise BCE = 0761901445 (TAKEAWAY.COM EXPRESS BELGIUM BV SRL)

Tarif social

Catégorie(s)

Client final :



Chef de ménage :



Personne protégée :



Dates

Date de référence de la BCSS: 30/10/2024

Date de référence du Registre National: 15/10/2024

Date de référence du fournisseur: 05/11/2024

Ménage

Adresse :

Membre(s) :

Fournisseur(s) d'énergie

Nom :

ORES (n° EAN: [redacted])

Type :

Electricité

Client:

[redacted] n° client: [redacted]

Eligibilité :



Tarif social - date de début :

01/01/2025

Tarif social - date de fin :

31/12/2025

Tarif social - date à laquelle le fournisseur
a été prévenu de sa mise en place :

13/02/2025

Contrat - date de début :

11/04/2022

Contrat - date de fin :

31/12/9999

Demandeur d'emploi

FOREM : Service public d'emploi de la région wallonne

Adresse: [REDACTED] CHARLEROI

Telephone: 0491,

Adresse e-mail: [REDACTED]hotmail.fr

A partir du 19/01/2024

Code ONEM: 045

Catégorie ONEM du demandeur d'Emploi: Non DE

Code SPE: FOREM078

Catégorie SPE du demandeur d'Emploi: Radiation pour travail

Date d'inscription au chômage: 14/12/2019

ACTIRIS: Service public d'emploi bruxellois

Aucune donnée

VDAB: Service public d'emploi de la région flamande

Aucune donnée

ONEM

Paielements

Mois du paiement :	01/2025
Montant journalier théorique :	28,13 €
Nb allocations payées (en jour complets) :	27
Article :	1
Description :	Chômage complet
Dossier statut :	NON COMMENCE

En fonction de la composition de ménage et des données reprises, nous savons que la personne pourra prétendre à un complément RIS/AFE

Droit

Montant journalier théorique :	28,69 €
Date de départ :	03/06/2024
Article :	1
Description :	Chômage complet
Situation familiale :	Cohabitant
Type d'allocation :	ALLOCATION DE CHÔMAGE

Sommes payées

Janvier 2025

Montant :	759,51 €
Dossier statut :	NON COMMENCE

Direction Générale des Personnes Handicapées

Adresse personne handicapée

Numéro NISS (RN)

Nom

Prénom

Adresse



Demande en cours

Législation	Aucune demande en cours
Demande administrative	Non
Examen de la reconnaissance du handicap	Non
En appel	Non

Reconnaissance du handicap

Date de décision	01/10/2024
Date de début de la reconnaissance	01/03/2023

Détail de la reconnaissance

50% des membres inférieurs	Non
Cécité complète	Non
Amputation des membres supérieurs	Non
Paralysie des membres supérieurs	Non

Résultat de la reconnaissance (adulte)

Réduction de l'autonomie

Score total : 7 / 18

- Possibilité de se déplacer : 2 / 3
- Se préparer à manger et manger : 1 / 3
- Assurer son hygiène personnelle et s'habiller : 1 / 3
- Entretenir sa maison et accomplir des tâches ménagères : 2 / 3
- Vivre sans surveillance : 1 / 3
- Communication et contact social : 0 / 3

Diminution de l'audition

Oui

Droits

Date de prise de cours

01/03/2023

Date de fin

31/03/2023

Législation

A.R.R/A.I

Total du montant mensuel

1.338,71€

Montant mensuel AI

124,18€

Catégorie A.R.R

Catégorie B

Personne handicapée qui soit, habite seule soit, séjourne jour et nuit dans un établissement de soins depuis au moins trois mois et qui n'appartenait précédemment pas à la catégorie C.

Catégorie A.I/A.A.P.A

7 ou 8 points

Exonération des revenus du partenaire

Pas d'exonération

Status de la décision

Pas de décisions

Flux	objectif	Principales données
Attestations	Ce flux regroupe les attestations et documents administratifs essentiels, tels que le PIIS, la Prime unique d'installation, les attestations d'exonération (Article 35) ou encore l'attestation multifonctionnelle (A036). Ces éléments permettent de vérifier les droits du bénéficiaire et de faciliter la prise de décision lors de l'enquête sociale, en garantissant que les informations utilisées pour statuer sur l'aide sont fiables et à jour	Période d'aide ➔PIIS ➔Prime unique d'installation ➔Exonération Article 35 ➔Attestation multifonctionnelle(A036)

Attestations

PIIS

Subvention frais d'accompagnement et d'activation pour PIIS général

Période activée : du 01/12/2022 au 30/11/2023 (364 jours)
Prolongation potentiellement activable : à partir du 01/12/2023 pendant une période de 1 an (au 30/11/2024)

Période du 01/03/2024 au 01/04/2024

Référence : 74716937

Date de séance : 12/03/2024
Formulaire : Formulaire B (RIS)
Type de relation : Beneficiaire
N° d'entreprise BCE : 0212358536 (CPAS DE CHARLEROI)
Statut : ACCEPTED

Période du 01/04/2024 au 01/05/2024

Référence : 76435873

Date de séance : 11/06/2024
Formulaire : Formulaire B (RIS)
Type de relation : Beneficiaire
N° d'entreprise BCE : 0212358536 (CPAS DE CHARLEROI)
Statut : ACCEPTED

Exonerations ART35

Données récupérées au 31/01/2025

Intervalle de validité : Du 01/04/2024 au 01/04/2030
Jours restants : 988 jour(s)

Nombre de jours restants pour l'exonération art 35

Exonération (date de décision : 30/04/2024)

Date d'entrée en vigueur : 01/04/2024
Numéro BCE du CPAS : 0212358536 (CPAS DE CHARLEROI)
Type d'attestation : Exonération socio-professionnelle / Socio-professionele vrijstelling (code 1)
Type de formulaire : Formulaire B / B Formulier (code B)
Type de relation : Beneficiaire / Begunstigde (code B)
Durée de l'attestation : 30 jour(s), 0 semaine(s), 0 mois
Référence : 74289179
Statut : 2024-04-30+02:00

Exonération (date de décision : 09/07/2024)

Date d'entrée en vigueur : 01/06/2024
Numéro BCE du CPAS : 0212358536 (CPAS DE CHARLEROI)
Type d'attestation : Exonération socio-professionnelle / Socio-professionele vrijstelling (code 1)
Type de formulaire : Formulaire B / B Formulier (code B)
Type de relation : Beneficiaire / Begunstigde (code B)
Durée de l'attestation : 30 jour(s), 0 semaine(s), 0 mois
Référence : 75187322
Statut : 2024-07-09+02:00

Nombre de jours à prendre en considération sur le mois.

Exonération (date de décision : 03/12/2024)

Date d'entrée en vigueur : 14/10/2024
Numéro BCE du CPAS : 0212358536 (CPAS DE CHARLEROI)
Type d'attestation : Exonération socio-professionnelle / Socio-professionele vrijstelling (code 1)
Type de formulaire : Formulaire B / B Formulier (code B)
Type de relation : Beneficiaire / Begunstigde (code B)
Durée de l'attestation : 30 jour(s), 0 semaine(s), 0 mois
Référence : 77065908
Statut : 2024-12-03+01:00

Flux	objectif		Principales données
Intégration	Suivi du parcours du bénéficiaire au sein des organismes sociaux et entre CPAS	INTEGRATION (entre CPAS)	Très important de consulter cet onglet lors de la réalisation de l'enquête sociale. C'est à cet endroit que vous pourriez retrouver si le bénéficiaire est connu dans un autre CPAS Permet d'éviter les chevauchements
		INTEGRATION HORS CPAS	On peut voir tout le parcours du bénéficiaire au sein des organismes sociaux faisant partie de la BCSS !!! les codes ne correspondent pas aux codes qualités de CPAS. Chaque organisme à sa codification particulière

La consultation des flux débiteurs alimentaires

Au départ des données BCSS du demandeur d'aide, nous pouvons accéder aux informations

- composition de ménage
- avertissement extrait de rôle

de ses débiteurs alimentaires.

Ces données nous permettent de voir dans quelle tranche* les parents se situent en fonction de leur ressource et du nombre d'enfant à charge pour envisager le recouvrement du RIS.

Si les ressources sont en-dessous du barème fédéral, nous pouvons analyser la partie patrimoine (onglet cadastre) des débiteurs alimentaires afin de calculer l'éventuel recouvrement.

Les débiteurs alimentaires sont intégrés en utilisant le code 30.

* *par rapport à l'échelle des interventions dans le cadre des remboursements à charge des débiteurs d'aliments AR 09/05/1984*

Pour résumer,

Les étapes:

- Je questionne la banque carrefour en intégrant la personne grâce à la clé unique (RN) via un code qualité qui est 1; 7; 30
Je retiens que je ne peux intégrer une personne que si une demande d'aide est en cours
- J'analyse les flux qui ressortent de cette intégration en les confrontant aux éléments de mon enquête sociale (pièces justificatives + visite à domicile) pour proposer une aide

Et,

Ce n'est qu'avec une intégration correcte qu'un lien peut être effectué entre les CPAS et les différentes institutions du réseau pour une même personne.

Les données qui apparaissent lors de la consultation d'un flux sont fonction du code qualité utilisé lors de l'intégration de la personne.